

(Communiqué de presse de la Fédération nationale de l'hôtellerie, restauration, sport, loisirs et casino (INOVA) CFE-CGC – 16 décembre 2009)

CFE-CGC toujours signataire et toujours pas dupe !

Hier, trois organisations syndicales de salariés sont venues rejoindre la CFE-CGC et la CFDT pour signer l'avenant n°6 avec trois organisations patronales.

Pour INOVA CFE-CGC, cet accord n'est que le reflet à 95 % de celui qui avait déjà été signé en juillet.

Pour certains, il était trop dur d'assumer sans détruire. Nous ne pouvons donc que déplorer que l'idéologie et les effets de manches d'organisations syndicales dites responsables aient fait perdre sept mois aux salariés de cette branche.

Les points forts de cet avenant :

- grille de salaire supérieure à 1 % du SMIC
- prime TVA plafonnée à 500 euros et pérenne
- 10 jours fériés dont 6 sont garantis
- création d'une mutuelle frais de santé à compter de juillet 2010
- reconnaissance des certificats de qualification professionnelle
- valorisation de la fonction tutorale.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette fin heureuse pour les salariés de cette branche qui profiteront enfin de la baisse de TVA.

Cette contrepartie à l'accouchement difficile contribuera aussi à rendre plus attractif notre secteur d'activité et en ces temps de difficultés économiques, les opportunités d'embauche seront toujours bonnes à prendre.

Contact CFE-CGC :

Didier Chastrusse

06 08 35 12 22

didier.chastrusse@cfecgc.fr